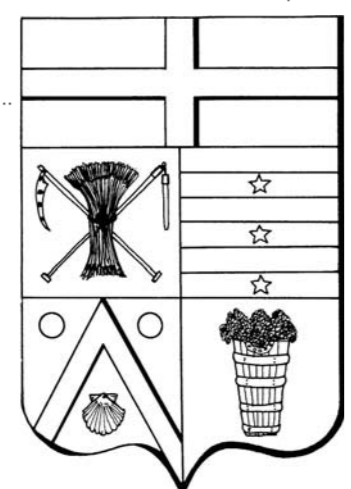


Direction
Départementale
de l'Équipement
Haute-Savoie



Plan d'Occupation des Sols

MASSONGY

Révision

MODIFICATION N°3

PLAN DE ZONAGE

Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération d'approbation en date du 25 janvier 1999.

Le Maire
[Signature]

CONCEPTION	PROCÉDURES			
ELABORATION	REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR	
Etude M-C-D-D				
Dessins T-R				
Examen préliminaire	Arrêté le	1	Approuvé le	1
Mise à jour du plan 1993	Approuvé le 28.01.99	2	Approuvé le 29.01.99	2
Mise au point	Arrêté le	3	Approuvé le	3
Publié le	Approuvé le	4	Approuvé le	4
PLAN N°1	Arrêté le	5	Approuvé le	5
13/06/1987	Approuvé le	6	Approuvé le	6
ECHELLE	Arrêté le	7	Approuvé le	7
1/5000	Approuvé le	8	Approuvé le	8

LEGENDE

- UX Zone d'activités économiques
- UB1 Zone d'habitat de faible densité
- NAb1 Zone d'urbanisation future
- NC Zone agricole
- ND Zone de protection du site
- NDI Zone d'équipements touristiques
- [Grid symbol] Espace boisé classé (art L.130.1 du code de l'urbanisme)
- o o o o o Limite du Périmètre Sensible
- • • • • Limite de la Zone de Préemption
- — — — — Axe bruyant RN 5 - type 1. (200m de part et d'autre de l'axe)
- ⑦ Largeur de plateforme projetée
- [Cross-hatch symbol] Emplacement réservé pour service public ou installation d'intérêt général
- ⑫ Numéro de l'emplacement réservé (voir la liste)

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DPU
un DPU est institué sur la totalité des zones U et NA du POS
par délibération du C.M. du 25.02.1999



Service Aménagement et Urbanisme - Bureau d'Urbanisme Réglementaire